

Paris, le 13 novembre 2009

## Communiqué

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Déclaration universelle des Droits de l'homme, 1948 (article 19).

**Dans une lettre adressée à M. le Ministre de la Culture, un député inscrit au groupe UMP de l'Assemblée Nationale, Éric Raoult, a affirmé qu'un « *devoir de réserve* » s'imposait aux écrivains ayant reçu des prix importants en France, au motif que « *le message délivré par les lauréats se doit de respecter la cohésion nationale et l'image de notre pays.* »**

**Au-delà de l'absurdité de cette exigence et de l'ignorance dont elle témoigne, c'est, à notre connaissance, la première fois depuis des décennies, qu'un homme politique élu réclame publiquement la restriction de la liberté d'expression des créateurs.**

**D'après la loi dite Le Pors de 1983, portant droit et obligation des fonctionnaires il est stipulé que « la liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires », (article 6). Est-ce à dire qu'un simple citoyen écrivain se verrait refuser un droit fondamental que l'on a pourtant jugé nécessaire d'octroyer aux agents de l'état ?**

**L'idée même de subordonner l'expression d'un écrivain à la défense de « l'image » de son pays renvoie aux heures les plus noires de notre histoire. Elle fait de l'écrivain un simple agent destiné à servir un pouvoir. Va-t-on introduire en France la notion d'écrivain « national » ?**

**Les associations d'auteurs et de traducteurs littéraires tiennent à exprimer la très vive inquiétude que leur inspirent ces propos. Elles considèrent pour leur part que leur « devoir » est de protéger et d'entretenir la liberté d'expression en France, mission qu'elles ont remplie et rempliront encore à l'avenir.**



**SGDL**  
**Alain Absire**

[communication@sgdl.org](mailto:communication@sgdl.org)  
01 53 10 12 15



**ATLF**  
**Olivier Mannoni**

[atlf@atlf.org](mailto:atlf@atlf.org)  
06 82 13 43 24